

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : { Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50
 ; ; six mois - 14 ; ;
 ; ; un an 25 ; ;

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au Rédacteur-gérant, bureau du Journal, rue du Vieil-Abreuvoir, 25 (coin de la rue Nain).

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées avant midi le jour de la publication.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS LAFFITE BULLIER et C^{ie} pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

Roubaix, 7 Janvier 1868

BULLETIN.

L'opposition a triomphé dans les élections de la Somme et de l'Indre et Loire.

A Peronne, M. Destourmel a été nommé par 13,005 suffrages contre 12,700 donnés à M. Villemant, candidat du gouvernement.

A Tours, M. Houssard a obtenu 10,879 voix et M. Eugène Gouin, 7,628.

Les deux candidats indépendants s'étaient prononcés contre la loi sur l'armée.

Le Corps législatif a adopté hier à l'unanimité le projet de loi portant ouverture au ministère de l'intérieur, sur l'exercice 1868, budget extraordinaire, d'un crédit de trois millions pour subventions aux travaux d'utilité communale et pour secours exceptionnels à distribuer par les institutions de bienfaisance.

Dans la même séance, il a été déposé un rapport sur le projet de loi relatif à l'ouverture d'un crédit de 400,000 fr. destiné à venir en aide aux populations de l'Algérie.

Ce n'est pas treize journaux comme nous l'avons dit, mais bien dix-sept qui sont poursuivis pour compte-rendu illégal des débats législatifs.

Nous ne croyons pas à la condamnation des dix-sept, mais la poursuite dont ils sont menacés aura pour résultat de resserrer les liens de solidarité qui doivent unir tous les organes de la presse. Déjà, une réunion des journalistes parisiens est convoquée pour aujourd'hui dans les bureaux du *Siècle*. On doit, dit-on, y jeter les bases d'une déclaration.

Le ministère italien est enfin reconstitué. Voici la liste des membres qui le composent :

MM. le général Menabrea, président du conseil et affaires étrangères; Cadorna, intérieur; Cambray-Digny, finances, de Piolpi, grâce et justice; Ribotti, marine; Broglio, instruction publique et, par intérim, agriculture.

Cadorna a déjà figuré plusieurs fois dans les combinaisons ministérielles. M. Cambray-Digny faisait partie du dernier cabinet; quant à M. Ribotti, il n'est guère connu que par le procès fait à l'amiral Persano. En somme, on a cherché un ministère de conciliation. A-t-on réussi? C'est ce que nous ne tarderons pas à connaître. On remarquera que dans la liste ci-dessus ne figure pas le ministère de la guerre.

J. REBOUX.

D'après une lettre de Berlin, le gouvernement aurait envoyé des troupes dans la partie de la Hesse non encore réunie à la confédération du Nord, soi disant pour empêcher les populations ignorantes du pays de détruire les communications télégraphiques.

A propos de la loi sur la garde nationale mobile, le frère Philippe, supérieur général des frères de la doctrine chrétienne, vient de publier une note pleine d'intérêt. Il y expose que cette loi apportera une grande perturbation dans le personnel des écoles primaires. Plus de 500 classes seront, de ce fait complètement désorganisées.

Le frère Philippe propose l'amendement suivant :

« Au titre II, article 4 de la loi, qui détermine les catégories de jeunes gens qui doivent faire partie de la garde nationale mobile, ajouter, après les mots :

» tionale mobile, ajouter, après les mots :
 » Art. 11 de la même loi, ces autres mots :
 » Les instituteurs et leurs adjoints en fonctions, soit laïques, soit congréganistes, dirigeant une classe de quarante élèves, au minimum. »

Ce n'est là, dit avec raison le *Courrier français*, qu'un exemple des mille perturbations que la nouvelle loi apportera dans les professions diverses, et l'effet immédiat et direct de cette loi, outre toutes les causes de malaise qui existent déjà dans la situation agricole et commerciale de la France.

J. RENOUX

Dimanche a eu lieu aux Tuileries la distribution des récompenses de l'Exposition universelle de 1867.

Il s'agissait des classes pour lesquelles les opérations du jury devaient se prolonger pendant toute la durée de l'Exposition, et qui sont :

GRUPE VIII (classes 74 à 82).
Produits vivants et spécimens d'établissements de l'agriculture.

GRUPE IX (classes 83 à 88)
Produits vivants et spécimens d'établissements d'horticulture.

GRUPE VI (classe 52).
Moteurs, générateurs et appareils mécaniques spécialement affectés aux besoins de l'Exposition.

GRUPE X (classe 95).
Instruments et procédés de travail spéciaux aux ouvriers chefs de métier.

A une heure et demie, le Ministre de l'Agriculture et du Commerce a lu son rapport.

Après la lecture du rapport, l'Empereur a prononcé les paroles suivantes :

« Messieurs,
 « Le succès de l'Exposition universelle a rendu bien difficile pour mon gouvernement la tâche de récompenser tous les mérites, tant ils sont nombreux et divers. Il a fallu faire un choix entre les meilleurs, opération toujours délicate et qui laisse des regrets.
 « Aujourd'hui, j'ai voulu distribuer moi-même les récompenses accordées par le jury, et donner la décoration de la Légion d'honneur aux personnes qui ont le plus excellé dans l'agriculture comme dans le travail manuel, et, parmi les délégués de la classe ouvrière, à ceux qui se sont le plus distingués.
 « J'espère que ces encouragements porteront leurs fruits, que l'agriculture et l'industrie continueront leur marche ascendante, que ceux qui travaillent à féconder la terre et à transformer la matière verront leur sort s'améliorer et que la France, enrichie par leurs efforts, sera toujours au premier rang dans les voies du progrès et de la civilisation. »

Une longue liste de récompenses (médailles et décorations dans l'ordre de la Légion d'honneur) occupe trois colonnes du *Moniteur*.

On écrit de Rome, 2 janvier :

« Le jour de sa fête (Pie IX s'appelait Jean avant son exaltation au souverain Pontificat) le Pape a reçu les félicitations des différents corps ecclésiastiques et laïques ainsi que la plupart des représentants des puissances étrangères qui ont été reçus séparément par lui. Il a donné audience au général Kanzler et aux officiers pontificaux que ce dernier conduisait. Le général a dit au Saint-Père que lorsqu'il avait eu le bonheur, il y a un an, de le féliciter, au nom de l'armée, celle-ci n'avait pas fourni les preuves de dévouement et de fidélité qu'elle a données depuis et n'avait pas encore scellé de son sang les vœux qu'elle formait pour l'indépendance, la gloire et la prospérité de son auguste Pontife et Souverain.

« Le Pape, en répondant au ministre des armes, a signalé la différence et le contraste qui existaient entre une force régulière défendant une cause légitime, un principe sacré, et une force désordonnée combattant dans un but criminel et sacrilège. Il a exalté dans les termes les plus expressifs l'admirable valeur de son armée; il a dit aux officiers qu'ils devraient peut-être bientôt tirer de nouveau l'épée. »

LA DÉMORALISATION PUBLIQUE

Sous ce titre, la *France* publie un fort remarquable article de M. J. Cohen au sujet de l'incident de la Porte St Martin.

L'article de M. Cohen proteste vigoureusement contre la brutalité des agents de la force publique qui se sont « rués » sur un spectateur, l'ont « saisi à la gorge » et l'ont entraîné presque sans connaissance au poste voisin.

M. Cohen poursuit :

Boiteau revendiquait autrefois, avec énergie, ce droit de blâme public « qu'à la porte on achète en entrant », et il le proclamait devant les pièces du grand Corneille ! Et ce droit « qu'un clerc pour quinze sols, sans craindre le holà » exerçait au parterre sous le règne de Louis XIV la claque à la prétention de nous l'entendre en plein dix-neuvième siècle, devant les ignobles pièces à femmes, à jupes et à corsages imperceptibles, à nudités et à crudités, qui s'étaient sur la scène française, à la honte de notre temps !

Ce qu'il y a de plus regrettable, c'est qu'on voit parfois des agents de l'autorité qui, égarés par un zèle maladroit et ne distinguant pas bien quels sont, en cela, les véritables perturbateurs de l'ordre et de la morale publique, donnent tort à ceux qui sifflent et se lamentent au mot d'ordre des stipendiés qui applaudissent.

Mais la question est plus considérable encore, dit avec raison M. Cohen, et il faut l'élever à toute sa hauteur :

Jusques à quand souffrirons-nous que l'art dramatique roule ainsi sur la pente fatale de la décadence et de la démoralisation ? Est-ce que l'heure n'est pas venue d'organiser enfin de toutes parts, une croisade contre la dégradation morale ou semble se complaire le théâtre moderne ? On disait jadis avec fierté de la scène française, qu'elle était une grande école de mœurs, de patriotisme et de généreux sentiments. Elle n'était pour cela ni pédante ni dogmatique; elle savait allier le sel gaulois à la haute morale des grands philosophes; mais, si le rite y était franc, si le trait dirigé contre les vices humains y était acéré, elle restait toujours fine, délicate, d'un peuple justement renommé pour son esprit, sa courtoisie et sa civilisation élevée.

Aujourd'hui, c'est dans les plus basses trivialités du vocabulaire et des manières des hal'es, qu'elle cherche des effets malins, habiles à exciter ses bravos, nous ne savons de quel public blâsé et corrompu. Les tableaux vivants remplacent les peintures de mœurs; les maillots (y a-t-il encore des maillots ?) suffisent, là où auparavant on exigeait de belles pensées ou de beaux vers. Ces spectacles de tolérance attirent et passionnent les Français de la décadence, comme les nudités du cirque païen attireraient et passionnaient les Romains du césarisme.

Il n'est plus possible à une femme honnête d'assister à ces dégoûtantes exhibitions; il n'est plus possible d'y conduire une jeune fille, sous peine de flétrir cette âme candide à la vue de ces turpitudes. Le théâtre moderne fait parade de sensualisme le plus abject et du matérialisme le plus effréné. Il n'est accessible qu'aux cocottes et aux cocodès du demi-monde que ces audaces et ces obscénités jettent dans d'étranges ravissements.

Ce n'est pas seulement ici la cause sacrée de la famille, ce n'est pas seulement celle de la morale éternelle que nous défendons, c'est celle de l'art. Qui ! le génie national s'éteint dans l'orgie littéraire qui se vautre depuis quelques années sur la scène française. Le culte de l'idéal est abandonné pour l'adoration de la forme plastique dans ce qu'elle a de plus abaissé, et l'on peut à peine compter les esprits incorruptibles qui refusent de sacrifier au dieu du jour, et d'immoler la morale et la raison pure sur l'autel des vives passions !

Ah ! nous avons assisté, nous aussi, à de grandes luttes ! Nous avons vu les sifflets et les bravos éclater comme des armes de guerre, et dans l'enceinte même des théâtres, les partis contraires en ve-

nir aux mains comme les légions sur les champs de bataille. Mais, derrière ces excitations, il y avait de grandes choses et de nobles inspirations. C'était Victor Hugo d'un côté; c'était Racine et Corneille de l'autre, qui menaçaient et soulevaient ces tempêtes de la pensée. C'était l'école romantique, c'est-à-dire l'esprit novateur du dix-neuvième siècle qui lutait contre l'école classique, c'est-à-dire l'esprit conservateur des traditions du dix-septième. Luttés d'idées et de principes, qui marque brillamment, dans l'histoire de la pensée humaine, la première moitié de ce siècle.

Mais aujourd'hui la tempête mugit pour les maillots d'une danseuse, pour les obscénités d'une chanson des rues !

Que fait donc la censure ? Certes si le théâtre était libre, nous n'en appellerions qu'à l'énergie indignée de la conscience publique; mais le théâtre n'est pas libre, et tout cela ne se produit qu'avec l'autorisation de la censure; et c'est à elle qu'il faut en faire remonter, et grande partie, la responsabilité, car c'est elle que la loi constitue la gardienne du beau, du vrai et de l'honnête dans l'art théâtral ?

Comment ! elle n'a permis qu'avec une peine infinie la reprise de *Hernani* ! Comment ! elle interdit *Ruy-Blas*, deux chefs-d'œuvre splendides qui, s'ils peuvent passionner le public, ne le passionnent que pour le grand et le beau ! Et elle permet à ces pièces immondes qui corrompent et démoralisent les masses de se produire chaque jour !

En bien ! si elle ne fait par son devoir, que les honnêtes gens fassent le leur ! Qu'ils protestent de toutes leurs forces contre l'abaissement et la démoralisation du théâtre contemporain; qu'ils appuient tous ceux qui protesteront contre les infamies qui s'étaient chaque jour à la lueur de la rampe; qu'ils constituent la ligue de l'honnêteté et de la morale publique, et qu'ils se réunissent tous ensemble, au nom de la société et de la dignité humaine, pour nettoyer enfin ces nouvelles fables d'Augias. — J. Cohen.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE du Journal de Roubaix

Paris 6 janvier.

Les deux élections d'hier et d'avant-hier dans l'Indre-et-Loire et dans la Somme ont causé ici une vive sensation dans le monde gouvernemental et l'on s'en est entretenu avec vivacité au Palais Bourbon. C'est surtout l'élection de Tours qui a produit ici de la surprise, car on croyait assuré le succès de M. Gouin. Ce qui donne à ces deux élections un caractère particulier, c'est qu'elles ont eu lieu pendant que le Corps législatif discutait la loi militaire et que les deux candidats qui ont été élus s'étaient prononcés contre la loi.

Je ne puis, pour le moment, vous donner des renseignements précis sur les poursuites dirigées contre dix-sept journaux, mais ce que je crois pouvoir vous affirmer, c'est que l'administration n'entend pas interdire les appréciations des séances des chambres. J'en trouve une preuve double, d'abord dans les appréciations que continuent de faire plusieurs journaux, ensuite dans ce passage de l'*Etendard* dont les relations rendent sur ce point les informations très importantes : « La limite est délicate entre l'appréciation des discours prononcés et le compte-rendu lui-même : c'est surtout à la sagacité comme à l'équité de l'écrivain de juger cette limite en ce qui le concerne. »

Cela étant, je continuerais donc à vous envoyer les renseignements que je croirais intéressants et sans danger.

Il n'y a eu samedi qu'une très courte séance au Corps législatif. Plusieurs rapports ont été déposés, et M. Schneider a annoncé que les bureaux ont autorisé la demande d'interpellation de M. Lanjuinais relative aux cimetières de Paris. La demande d'interpellation de M. Pelletan au sujet des circonscriptions électorales a été repoussée par huit bureaux.

Au commencement de la séance d'aujourd'hui, M. Schneider a annoncé à la Chambre la mort de M. des Rotours, député du Nord. M. des Rotours était malade depuis quelques jours et gardait même le

lit quand il a voulu faire un effort pour venir à la Chambre soutenir son amendement relatif au service des fils d'étrangers; l'animation de l'improvisation lui avait fait oublier son mal; mais, en sortant, il fut saisi par le froid, et une fluxion de poitrine se déclara. Il avait été administré hier et est mort cette nuit; il avait 61 ans. C'était un des hommes les plus laborieux de la Chambre; et il était souvent ses collègues, dans les travaux de commissions, par des recherches consciencieuses. Il avait été officier de cavalerie et s'était allié à une famille opulente. Il laisse un fils de 25 ans qui est marié.

La chambre a examiné aujourd'hui la loi des trois millions pour les indigents. On a entendu tour à tour M. Haegens, M. Brame qui renouvelle ses réserves pour présenter des interpellations sur la crise industrielle, M. Picard qui parle de la répartition des secours et M. de Bosredon, commissaire du gouvernement. MM. Glais Bizoin, Bethmont, Guillaumin ont également pris la parole. Vers trois heures, le projet du gouvernement a été voté à l'unanimité. Comme quelqu'un demandait la clôture de la discussion en disant : « la fin n'attend pas; » un membre répliqua : « Mais, nous attendons la fin. »

Le rapport de la loi militaire n'est pas fait; la commission se réunit encore aujourd'hui. On espère que le rapport pourra être déposé demain. Il y a deux nouveaux amendements présentés, l'un par M. Picard l'autre par M. de Tillancourt. Le premier porte : « La garde nationale mobile ne pourra être réunie en temps de paix pendant les opérations électorales. »

Le 2e porte : « Les hommes libérés des quatre dernières classes et incorporés dans la garde nationale mobile d'après les dispositions de l'article 11 de la présente loi, pourront se faire remplacer. »

On dit que plusieurs membres du cercle de la rue de l'Arcade doivent présenter un amendement qui a pour but de comprendre dans la garde mobile, les soldats libérés qui viennent de terminer au 1er janvier leurs sept ans de service. Cet amendement donne lieu à des commentaires divers : quelques uns même disent qu'il pourrait être considéré comme une démonstration belliqueuse.

La commission de l'armée s'est mise d'accord avec le Gouvernement et le Conseil d'Etat au sujet de l'amendement de M. de Tillancourt, relatif à l'abaissement de la taille réglementaire du conscrit. Cet accord a été obtenu par une transaction qui abaisse seulement d'un centimètre la taille exigée actuellement, et la porte par conséquent à 1 mètre 55 c. Il n'est pas douteux que l'amendement soit adopté dans ces termes.

J'ai entendu dire dans la salle des Pas-Perdus que l'élection des Vosges avait été présentée à la commission de nouveaux faits d'une gravité sérieuse, car, à ce qu'il paraît, elle a provoqué des informations nouvelles dans la circonscription où le scrutin a eu lieu.

Je dois vous signaler un article du *Constitutionnel* qui attribue aux manœuvres de l'esprit de parti toutes les inquiétudes qui affectent l'opinion et paralysent le mouvement industriel et commercial. Le *Constitutionnel* se trompe, ce ne sont pas les manœuvres des partis hostiles qui peuvent entretenir le défaut de confiance; c'est la situation générale de l'Europe, situation qui, au dire de tous les hommes d'Etat, ne peut finir que par la guerre.

On s'occupe dans le monde diplomatique de la mission à Rome de lord Clarendon.

On annonce la mort de M. Elias Regnault, collaborateur de l'*Avenir national* et auteur d'une *Histoire de huit ans*, pour faire suite à l'ouvrage de L. Blanc. Il avait 67 ans.

Paris est enseveli sous la neige; la Seine est prise, et le bois de Boulogne fréquenté comme aux jours d'été. L'Empereur s'y est rendu cette après-midi.

Il paraît que plusieurs personnes se proposent de se rendre à Bruxelles jeudi, (une façon de train de plaisir) pour assister à la représentation de *Ruy-Blas* au théâtre du Parc.

Depuis le 1er janvier, la rue de Rivoli, près du ministère des finances, présente un spectacle curieux. Vers 10 et 11 heures du soir, on peut voir de pauvres diables s'installer là, et, malgré un froid terrible,